Mairie de Trébédan

Département des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 022-212203426-20260616-0206202603-DE

DELIBERATION N° 02/06/2026/03
Conseil Municipal ordinaire
Séance du 16 juin 2026
18h30

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de TREBEDAN légalement convoqué, s'est réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la présidence de M. Didier IBAGNE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :
IBAGNE Didier, PAUTHONNIER Eddy, BLANCHARD Ludivine, Filipe DE ALMEIDA NETO, Céleste DE ALMEIDA NETO, ABOAF Aurore, Policarpo MENDES RIBEIRO, Mélanie VAUTIER, Ghislaine de SALINS

Absents excusés : LAMY Didier Thibault MARCHADIER

Secrétaire de Séance : Eddy PAUTHONNIER

Conseillers en exercice : 11 - Conseillers présents : 9 – Votants : 9

LABEL VILLE SECURISEE – VILLE PRUDENTE – VILLAGE PRUDENT

Monsieur le Maire fait part d'un mail reçu de Bretagne prévention routière qui propose aux communes qui agissent concrètement en faveur de la sécurité routière à candidater au label village prudent.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de candidater à l'unanimité.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous/Préfecture

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du conseil municipal de Trébédan
Fait à Trébédan le 16 juin 2026
Le Maire,
Didier IBAGNE

MAIRIE DE TREBEDAN 22980 (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance
Eddy PAUTHONNIER